

**SUBVENTION RELATIVE A LA RENOVATION DE FENETRES
DES PARTIES COMMUNES D'IMMEUBLE D'HABITATION OU MIXTE**

FORMULAIRE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Formulaire à envoyer avec les pièces jointes à :

Direction de l'Environnement

3 avenue de Fontvieille

MC-98000 MONACO

Vu l'Arrêté Ministériel n° 2020-539 du 7/08/2020 publié au Journal de Monaco n° 8499 du 14 août 2020

A SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT :

Le requérant :

Nom _____ Nom de jeune fille _____

Prénom _____

Raison sociale de l'éventuel mandataire _____

Adresse _____

Téléphone _____

Courriel _____

agissant en tant que :

- propriétaire en nom personnel
- entité juridique propriétaire
- mandataire de l'indivision en cas de pluralité de propriétaires
- mandataire autorisé au sens de l'article 7 de l'Arrêté Ministériel susvisé

sollicite le versement de la subvention relative au remplacement de fenêtres et/ou de portes-fenêtres dans l'immeuble sis :

adresse mentionnée ci-dessus

La Direction de l'Environnement collecte les informations nécessaires à l'instruction des demandes de subventions relatives à la rénovation de fenêtres des locaux à usage d'habitation ou mixte. Elle les transmet aux services administratifs à consulter.

En application de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à vos informations nominatives traitées auprès de la Direction de l'Environnement.

Nombre de fenêtres (et portes-fenêtres) existantes :

Nombre de fenêtres (et portes-fenêtres) remplacées :

Montant de la facture en euros :

Pièces à joindre obligatoirement :

une attestation de propriété ou copie du mandat en cas de représentation ;
pour les copropriétés, une copie de la délibération de l'assemblée générale ayant décidé des travaux et indiquant le mandataire désigné pour représenter les copropriétaires ;
pour les entités juridiques propriétaires, une attestation précisant le ou les bénéficiaires effectifs principaux de l'entité, lorsque ce dernier n'est pas détenu par une personne physique, ou par une indivision de personnes physiques ;
un relevé d'identité bancaire du requérant ;
une facture détaillée établie par le professionnel ayant réalisé les travaux indiquant notamment :

- l'adresse du logement ou de l'immeuble dans le cas d'un remplacement de fenêtres de parties communes,
- une notice technique contenant les coefficients (U_w , S_w) ou U_g ,
- des photos des fenêtres remplacées, avant et après travaux,
- en cas de recours à une entreprise du ressort de l'article 5, le montant total avant subvention, le montant de la subvention et le montant net doivent être indiqués sur la facture détaillée, qui doit être visée par le bénéficiaire ;
- la date de paiement du solde ;

une copie du courrier relatif au récolement définitif favorable des travaux, lorsqu'une autorisation de travaux est requise conformément à l'article 1er de l'ordonnance souveraine n° 3.647 du 9 septembre 1966, modifiée ;
en cas de recours à une entreprise étrangère, une copie des échanges de correspondances préalables avec une des entreprises établies à Monaco, en mesure de réaliser ce type de travaux, devra être versée au dossier (demande de devis par mail ou courrier, réponse négative, le cas échéant, de l'entreprise...), ainsi qu'une copie de l'attestation de qualification « RGE » ou équivalente de l'entreprise étrangère retenue.

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

Fait à Monaco, le _____

Signature